



**Tourcoing**

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2026\_0095

**Préemption d'un fonds de commerce  
« MY ATELIER »**

-----  
**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 214-1 et suivants,

Vu la délibération n°5 du 12 décembre 2013 relative à la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2028 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 21°,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner réceptionnée en Mairie le 4 février 2026 relative à l'opération de cession du fonds de commerce dénommé « MY ATELIER », sis 5 rue Saint Jacques à Tourcoing (59200),

Considérant que par promesse de vente authentique signée le 23 janvier 2026, Monsieur Mohammed BARIKZAI, gérant, s'est engagé à céder le fonds de commerce susvisé à Monsieur Rubel SHUBO,

Considérant le projet de reprise du fonds de commerce ;

Considérant que le fonds de commerce susvisé se situe à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat délimité par délibération du Conseil Municipal,

Considérant la volonté de la Ville de Tourcoing de maintenir une diversité de l'offre de restauration en centre-ville en adéquation avec les objectifs définis lors de l'instauration du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

Considérant l'uniformisation de l'offre de restauration au sein dudit périmètre,

Considérant la volonté de maintenir l'offre de restauration existante sur le site actuel ou d'avoir un type de restauration peu représenté ou absent du centre-ville,

Considérant qu'en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L. 2122-22, le Maire peut « exercer (...) le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme »,

## **DECIDONS**

**ARTICLE 1** : De préempter le fonds de commerce dénommé « MY ATELIER » sis 5 rue Saint Jacques à Tourcoing (59200) pour un prix de 19 500 euros (dix neuf mille cinq cent euros) hors frais de notaire dont 10 000 euros (dix mille euros) s'appliquant aux éléments corporels.

Il est précisé qu'une commission est due par le cessionnaire à l'agence CARTAULT Immobilier, mandataire, pour la somme de 7 800 euros (sept mille huit cent euros).

**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

**02 AVR. 2026**

**Doriane BECUE,  
Maire de Tourcoing,**



Accusé réception en Préfecture le : **- 7 AVR. 2026**

Publié sur le site interne de la Ville le : **- 7 AVR. 2026**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2026\_095 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/04/2026

Objet : Décision - préemption fonds de commerce - my atelier

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 07/04/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2026\_0095 = Pr\_emption = fonds de commerce = My atelier.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260402-DAJI\_D2026\_095-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/04/2026

